

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 16 avril 2015

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 15 avril 2015, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Yves Coulombe, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2015
5. Adoption des états financiers audités de la MRC pour l'année 2014
6. Poste de la Sûreté du Québec – Emprunt relatif au bâtiment
7. Retrait d'une somme de 25 401 \$ du *Surplus affecté – Dépenses d'investissement vers les Surplus non-affectés* de la MRC
8. Transport collectif – Demande de financement à Transport Québec
9. Résolution de signature – Entente d'interconnexion des services de transport adapté pour l'année 2015
10. Adoption du Plan d'action d'Éconoler
11. Adoption du Plan d'action de l'Entente de développement culturel
12. Règlement d'emprunt 2015-01 – Programme d'aide à la restauration
13. Octroi du contrat à l'Enseignerie pour la fabrication de l'enseigne *Bienvenue à l'Île d'Orléans*
14. Désignation d'un représentant des MRC à l'Office de Tourisme de Québec
15. Pont de l'Île d'Orléans
16. Adoption des dépenses du mois de mars 2015
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-04-24

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite des ajouts du point 18.1 *Certificat de conformité – Règlement #2015-278 de la Municipalité de Sainte-Famille*, 18.2 *Désignation d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Agence des Forêts privées de Québec* et

18.3 *Résolution de signature – Entente de services relative à la coordination des heures de glace pour les joueurs de l'Île d'Orléans.* Le point 18. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2015

Résolution 2015-04-25

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2015.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2015

Il n'y en a pas.

5• Adoption des états financiers audités de la MRC pour l'année 2014

M. Henri Jalbert, de la firme Mallette, a présenté un projet d'états financiers audités aux maires le 8 avril dernier,

Résolution 2015-04-26

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter la version finale des états financiers audités de 2014, telle que déposée.

6• Poste de la Sûreté du Québec – Emprunt relatif au bâtiment

Résolution 2015-04-27

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de payer le solde de 86 200 \$ de l'emprunt relatif au bâtiment du poste de la Sûreté du Québec à même l'encaisse de la MRC, plutôt que de le refinancer.

7• Retrait d'une somme de 25 401 \$ du Surplus affecté – Dépenses d'investissement vers les Surplus non-affectés de la MRC

Résolution 2015-04-28

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de transférer la somme de 25 401\$ du *Surplus affecté – Dépenses d'investissement* vers les *Surplus non-affectés* de la MRC.

8• Transport collectif – Demande de financement à Transport Québec

Résolution 2015-04-29

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elle appuie financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements;

ATTENDU QU'en 2014, 6 474 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 6 500 déplacements en 2015;

ATTENDU QUE les modalités d'application du « Programme d'aide au développement du transport collectif » (volet 2 – subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspond au double de la contribution du milieu (MRC, municipalités, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

ATTENDU que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que lorsqu'il y a surplus, il doit être obligatoirement réinvesti au cours des trois années suivantes, dans les services de transport collectif régional ;

ATTENDU que, pour les services de transport collectif, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer en 2015 pour une somme de 19 220 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 15 000 \$ provenant du pacte rural;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 24 000 \$ en 2015;

ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

ATTENDU QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2015;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **unanimentement résolu** :

- Que la MRC de l'Île d'Orléans demande au MTQ une contribution financière de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015;
- Que la MRC de l'Île d'Orléans demande au MTQ que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2015, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2015.

9. Résolution de signature – Entente d'interconnexion des services de transport adapté pour l'année 2015

Résolution 2015-04-30

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport adapté depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans a mandaté le Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré comme organisme responsable du transport collectif et adapté sur son territoire ;

ATTENDU QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), a accepté, le 26 février 2009, par résolution (C-2009-04), de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QU'un premier protocole d'entente a été signé entre la CMQ et les représentants du Réseau de transport de la Capitale, de la Société de transport de Lévis, de la MRC de La Jacques-Cartier, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de L'Île-d'Orléans et la Société des traversiers du Québec pour un projet pilote de 2 ans venant à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la CMQ et l'ensemble des autorités organisatrices de transport présentes sur le territoire de la CMQ ont convenu de la nécessité de maintenir le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente a été reconduite en 2013 selon les modalités de la précédente entente;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a confirmé que la CMQ sera admissible, pour une période d'un an finissant le 31 décembre 2014, à une aide couvrant 75 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 350 000 \$ en vue de prolonger le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ;

ATTENDU QUE la CMQ a confirmé le maintien pour 2014 de son soutien financier, à hauteur de 25 % des coûts admissibles jusqu'au montant maximal annuel de 116 700 \$, pour le maintien du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire selon les modalités de la précédente entente;

ATTENDU QUE la CMQ a confirmé le maintien pour 2015 de son soutien financier conditionnellement à la participation financière du MTQ selon les mêmes modalités qu'en 2014;

EN CONSÉQUENCE, **sur la proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée par** M. Yves Coulombe, il est **unanimentement résolu** :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le préfet de la MRC, monsieur Jean-Pierre Turcotte, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de l'Île d'Orléans, l'entente d'interconnexion des services de transport adapté pour l'année 2015;
- QUE copie de cette résolution soit transmise à la CMQ et au CLD de la Côte-de-Beaupré.

10• Adoption du Plan d'action d'Éconoler

Ce point a été traité en octobre 2014.

11• Adoption du Plan d'action de l'Entente de développement culturel

Résolution 2015-04-31

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action 2015 de l'entente de développement culturel, tel que déposé.

12• Règlement d'emprunt 2015-01 – Programme d'aide à la restauration

Résolution 2015-04-32

Attendu QUE le règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE nous avons la confirmation de la subvention du ministère de la Culture et des Communications concernant la mise en œuvre de l'entente sur la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux orléanais pour l'exercice 2013-2016;

ATTENDU QUE les objectifs de l'entente sont d'assurer la mise en œuvre et la gestion du Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de l'Île d'Orléans;

ATTENDU QUE la dépense totale du programme est estimée à 364 000 \$ pour l'exercice 2013-2016;

ATTENDU QU'UNE subvention de 364 000 \$ est versée pour les exercices 2013-2016, sur une période de 5 ans, tel que stipulé dans la convention du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter un montant de 364 000 \$ sur une période de 5 ans;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil des maires le 4 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité pour renoncer à la réception à l'avance du présent règlement;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil séance tenante et que lecture de ce règlement a été faite dans son intégralité;

En Conséquence, il est **proposé** par M. Harold Noël, appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu unanimement** que le règlement numéro 2015-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.

Afin de financer les sommes prévues à la subvention du ministère de la Culture et des communications dans le cadre de l'entente sur la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux orléanais pour l'exercice 2013-2016, le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 364 000 \$.

ARTICLE 3.

Pour pourvoir aux dépenses décrétées au présent règlement, le Conseil des maires est autorisé à emprunter la somme de 364 000 \$, remboursable sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4.

La MRC pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère de la Culture et des communications pour un montant total de 364 000 \$, conformément à la convention intervenue entre la ministre de la Culture et des communications et la MRC de l'Île d'Orléans, le 20 juillet 2013, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, proportionnellement à la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

13• Octroi du contrat à l'Enseignerie pour la fabrication de l'enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans

Résolution 2015-04-33

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat de fabrication de l'enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans à l'Enseignerie pour la somme de 21 400 \$, plus les taxes applicables.

14• Désignation d'un représentant des MRC à l'Office de Tourisme de Québec

Résolution 2015-04-34

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Mathieu Brunet, directeur du Parc national de la Jacques-Cartier, à titre de représentant de l'ensemble des MRC de l'Association touristique régionale de Québec au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Québec pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2015.

15• Pont de l'Île d'Orléans

Résolution 2015-04-35

Étant donné les nombreux articles de presse qui présentent régulièrement la dégradation du pont de l'île d'Orléans ;

Étant donné les questionnements soulevés par les citoyens et les visiteurs de l'île d'Orléans ;

Étant donné le besoin des élus de la MRC de l'Île-d'Orléans de connaître rapidement les prochaines orientations relatives au nouveau lien reliant l'île à la rive Nord ;

Étant donné le besoin des élus de la MRC de l'Île-d'Orléans de connaître rapidement le calendrier des travaux devant mener au dépôt du dossier d'opportunité du pont de l'île au Conseil des ministres afin de pouvoir en informer et rassurer leurs citoyens ;

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de demander au ministre des Transports à quel moment il pense recevoir le dossier d'opportunité du pont de l'île d'Orléans et rencontrer le Conseil des maires.

16• Adoption des dépenses du mois de mars 2015

Résolution 2015-04-36

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2015, lesquelles s'élèvent à 147 135,61\$ pour la MRC et à 30 395,59 \$ pour le Poste de la Sûreté du Québec.

17• Correspondance

Le directeur de la direction de la Capitale-Nationale du ministère des Transports, M. Jean-François Saulnier, a répondu à la résolution transmise par le Conseil des maires en début d'année 2015. Il rappelle que le MTQ doit déposer au Conseil des ministres un dossier d'opportunité, lequel permet d'apprécier la pertinence du projet et de recommander la meilleure option à long terme parmi celles évaluées, pour répondre aux besoins exprimés. Ce n'est qu'une fois que le Conseil des ministres aura pris une décision finale qu'il sera alors possible de planifier une rencontre dans le cadre de l'élaboration du dossier d'affaires.

18• Varia

18.1 Certificat de conformité – Règlement # 2015-278 de la Municipalité de Sainte-Famille

Résolution 2015-04-37

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2015-278 modifiant le règlement de zonage #2005-197 de la municipalité de Sainte-Famille afin :

- d'agrandir la portion de la zone 4-R située dans sa limite sud-est pour permettre le repositionnement de la patinoire municipale;
- et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

18.2 Désignation d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Agence des forêts privées de Québec

Résolution 2015-04-38

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Harold Noël à titre de représentant de la MRC de l'Île d'Orléans au conseil d'administration de l'Agence des Forêts privées de Québec.

18.3 Résolution de signature – Entente de service relative à la coordination des heures de glace pour les joueurs de l'Île

Résolution 2015-04-39

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Sylvain Bergeron à titre de signataire de l'Entente de service relative à la coordination des heures de glace pour les joueurs de l'Île d'Orléans.

19• Période de questions

Elle débute à 21h43 et se termine à 21h45.

20• Levée de la réunion

Résolution 2015-04-40

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h46.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 mai 2015 à 20h au bureau municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet